

EBH

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 831 135 €

SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13006), 60 COURS PIERRE PUGET

813 126 729 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 16 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

- Rapports de la gérance et du commissaire aux comptes.
- Transformation de la société en société par actions simplifiée (SAS).
- Approbation des statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme.
- Nomination du président de la société par actions simplifiée.

(...)

RESOLUTIONS ADOPTEES

« PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, lecture entendue du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes,

Prend acte que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal à celui du capital social,

Et, faisant usage des pouvoirs qu'elle tient de la loi et des statuts, décide de transformer la société en société par actions simplifiée et ce, aux conditions suivantes :

- 1. La société sous sa forme de société par actions simplifiée ne devant être que la continuation pure et simple sous une forme différente de la société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, aucun changement ne sera, du fait de cette transformation, apporté dans son actif ni dans son passif qui resteront, sous la forme de société par actions simplifiée, ce qu'ils étaient sous la forme antérieure.*
- 2. Tous biens et droits quelconques de la société à responsabilité limitée, le bénéfice et les charges de tous engagements contractés par elle et l'acquit de tout passif demeureront activement et passivement sa propriété, son bénéfice et sa charge sous ses formes et conditions nouvelles de société par actions simplifiée.*
- 3. Les résultats de l'exercice actuellement en cours seront soumis à l'approbation des associés de la société par actions simplifiée et les résultats affectés conformément aux dispositions légales et*

statutaires qui régissent la société sous sa nouvelle forme, la transformation étant à cet égard, réputée avoir pris effet du premier jour de cet exercice.

4. Le rapport sur la gestion de l'exercice en cours sera présenté par le président de la société par actions simplifiée.
5. Le capital social sera de 3 831 135 euros et divisé en 2 310 actions de 1 658,50 € de valeur nominale chacune.
6. La réalisation de la transformation emportera cessation des fonctions de la gérance.
7. La dénomination et le siège de la société, de même que sa durée et son objet, ne subiront du fait de la transformation, aucune modification.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence des décisions prises sous la résolution qui précède, décide d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous la forme de société par actions simplifiée, statuts dont elle reconnaît avoir eu parfaite connaissance et dont un original demeurera déposé au siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de président de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Emmanuel BARET, né le 16 janvier 1963 à MARSEILLE (13), demeurant à MARSEILLE (13007), 359 Corniche Président John Fitzgerald Kennedy.

Monsieur Emmanuel BARET déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...) »

**Extrait certifié conforme
Président
Monsieur Emmanuel BARET**

